



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2890

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système Coordination et régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise (CORALY) - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2890**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système Coordination et régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise (CORALY) - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par décision n° B-2007-5331 du 18 juin 2007, le Bureau a approuvé une convention avec l'Etat pour le développement du système CORALY. Ce système est un dispositif mis en place par l'Etat, le Département du Rhône et les sociétés concessionnaires des autoroutes concernées, pour la coordination et la régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise. La Communauté urbaine de Lyon, en tant que maître d'ouvrage du boulevard périphérique nord de Lyon, a adhéré au système CORALY en 1999.

Par décision n° B-2010-1581 du 7 juin 2010, le Bureau a approuvé un avenant n° 1 à la convention précitée, pour l'extension du système CORALY à une section de l'autoroute A 47.

Par décision n° B-2011-2479 du 4 juillet 2011, le Bureau a approuvé un avenant n° 2 à la convention précitée, pour l'extension du système CORALY à l'autoroute A 432.

Ainsi que le prévoit la convention précitée avec l'Etat, le comité technique de pilotage de CORALY arrête chaque année le budget prévisionnel nécessaire pour le fonctionnement du système et définit la quote-part due par chaque maître d'ouvrage au prorata de sa longueur de voirie concernée. Cette participation est alors soumise à l'approbation du Bureau.

Pour l'année 2012, la participation de la Communauté urbaine est arrêtée à la somme de 44 413 €, soit 39 894 € en fonctionnement et 4 519 € en investissement. Ce dernier montant nécessite une individualisation complémentaire d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les montants des participations demandées à la Communauté urbaine de Lyon pour le fonctionnement du système CORALY au titre de l'année 2012.

2° - Décide :

a) - de verser à l'Etat les fonds de concours correspondants, soit 44 413 €,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, sur l'opération n° 0P11O1414 individualisée le 11 mai 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 10 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 5 000 € en 2012,

- 5 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 204 000 € en dépenses.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 :

- section de fonctionnement : opération n° 0P12O2254 - compte 657 310 - fonction 822 - pour la somme de 39 894 €,

- section d'investissement : opération n° 0P11O1414 - compte 201 110 - fonction 822 - pour la somme de 4 519 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.